

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 21 janvier 2013 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Michel Croteau, Maire suppléant
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

ABSENTS:

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Guy Jacob, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 17 décembre 2012;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur ;
7. Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion ;
8. Suivi du dossier de la Baie des Maher ;
9. Règlement sur la revégétalisation des rives ;
10. Mandat Diane Guérard, évolution du dossier ;
11. Patrouille nautique et gardien à la barrière ;
12. Autres sujets ;
13. Période de questions
14. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire suppléant. M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

001-2013

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
SECONDÉ par le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

002-2013

Adoption du procès-verbal des délibérations De la séance du 17 décembre 2012

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
SECONDÉ par le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 17 décembre 2012 tel que soumis.

ADOPTÉ

003-2013

Adoption des listes et rapports mensuels

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Coulombe
SECONDÉ par monsieur le Conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de décembre 2012 ;
- Conciliation bancaire au 31 décembre 2012 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de décembre 2012 .

ADOPTÉ

004-2012

Certificats de crédits disponibles

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Coulombe, secondé par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin **ET RÉSOLU** d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

005-2012

Rapport de l'inspecteur

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil la liste des permis émis au cours du mois de décembre 2012 pour un montant de 583 000 \$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU à l'unanimité de prendre acte du rapport de l'inspecteur.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

006-2013

**Rapport de la directrice générale et
suivi du procès-verbal de la dernière réunion.**

Mme Viviers fait lecture de la correspondance reçue et mentionne que les points nécessitant un suivi sont déjà inscrits à l'ordre du jour.

Elle fait lecture de la correspondance reçue :

- Détail de la ristourne de la Sûreté du Québec pour l'année 2012 au montant de 57 521 \$;
- Ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2012 au montant de 658\$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU à l'unanimité de prendre acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ

Suivi du dossier de la Baie des Maher

M. Michel Croteau explique aux personnes présentes qu'il y a présentement un moratoire sur le projet de la Baie des Maher puisque les montants des appels d'offres sont beaucoup trop élevés. Nous avons demandé la facture finale de la firme Roy et Vézina. Les documents ont été bien examinés et certaines lacunes ont été relevées. Nous continuons à étudier ce dossier et tenterons de trouver des solutions à moindre prix.

007-2013

**Nouvelle résolution corrigée pour le MDDEP concernant
le suivi des installations de la Baie-des-Maher**

Étaient présents et faisaient quorum les membres suivants du conseil municipal :

M. Michel Croteau, Maire suppléant
M. Jocelyn Boivin, conseiller
M. Jacques Coulombe, conseiller
M. Claude Lessard, conseiller
M. Jacques Tessier, conseiller.

Sur proposition dûment constituée, appuyée et adoptée, il est résolu :

QUE la municipalité de « **Lac-Saint-Joseph** » s'engage à prendre en charge l'opération, l'entretien et le suivi du système de traitement des eaux usées domestiques situé sur les lots 860-762, 860-763, 860-777, 860-778, 860-721 du cadastre de la paroisse de Sainte-Catherine (qui seront cédés par le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) du projet de construction d'un réseau de collecte et d'une station de traitement des eaux usées communautaires dans le secteur de la Baie-des-Maher;

QUE pour ce faire, nous nous engageons à titre de propriétaire du dispositif de traitement des eaux usées domestiques à réaliser les éléments décrits ci-après :

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

1. Entreprendre les démarches d'enregistrement du système de traitement des eaux usées domestiques du « Secteur de la Baie-des-Maher de la Ville de Lac-Saint-Joseph » auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans leur système de « *Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux* » (SOMAE);
2. Mandater un consultant dûment habilité à compléter un chapitre 2 du « *Cahier des exigences environnementales : Description des ouvrages d'assainissement de la municipalité* » pour être réalisé et transmis au MAMROT avant la mise en opération de la station dans le cadre de l'inscription du système de traitement des eaux usées domestiques dans SOMAE;
3. Inscrire dans le système de « *Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux* » (SOMAE) les données sur les eaux usées entrant au système, les eaux usées traitées générées par le système et les résultats du suivi environnemental selon le programme de suivi prévu à cet effet par le MAMROT pour des installations de type « Roseaux (marais artificiel) » d'une capacité de moins de 33.75 m³/j. Transmettre les données au MAMROT mensuellement via l'application SOMAE;
4. Effectuer le programme de suivi du MAMROT et ce, dès la mise en service du système de traitement;
5. Retenir les services d'un laboratoire accrédité pour toutes les analyses des échantillons à l'exception du pH qui est mesuré sur place avec un pH mètre précis au dixième d'unité.
6. Respecter les exigences d'exploitation à être fixées par le MAMROT et effectuer les correctifs nécessaires, le cas échéant;
7. Aviser simultanément le MAMROT et le MDDEFP via l'avis de déversement dans l'application SOMAE dès qu'il y a un déversement prévu ou en cours à cause d'une panne, de travaux ou toute autre situation;
8. Assurer la gestion des boues de fosses septiques raccordées au système de traitement. S'assurer que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des boues soient recyclées dans un endroit autorisé en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.
9. Utiliser et entretenir le système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

10. Effectuer le suivi et l'entretien de ces ouvrages sur une base régulière. Le suivi et l'entretien seront réalisés par une personne compétente en la matière, afin d'assurer le bon fonctionnement et seront assumés par la municipalité. Ce mode de suivi prévoit que les ouvrages soient visités régulièrement, que les échantillons soient prélevés selon le programme de suivi du MAMROT et que les résultats soient conservés dans une banque de données.

QUE Roy, Vézina & Associés soit autorisé, au nom de Ville de Lac-Saint-Joseph à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Règlement sur la revégétalisation des rives

Le Maire suppléant, M. Michel Croteau, informe les membres qu'il y a eu une rencontre avec M. Claude Phaneuf et nos procureurs afin d'apporter quelques correctifs au projet de règlement soumis. Un règlement final nous sera soumis et nous devrions pouvoir l'adopter prochainement.

Mandat Diane Guérard, évolution du dossier

Madame Guérard remet aux membres du conseil un document de travail intitulé « *Rôles et responsabilités des membres du Conseil d'administration* » concernant le Club Nautique St-Louis et explique qu'il est important de produire un tel document puisque personne ne savait vraiment dans quoi il s'engageait en devenant administrateur.

De plus ce document permettra une continuité puisque le Commodore aura toujours une relève soit un vice-Commodore qui s'engage également à continuer pour une période déterminée.

Certains membres du Conseil demandent si certaines tâches ne pourraient pas être effectuées par d'autres membres afin d'enlever du travail à Madame Viviers qui en a suffisamment sur les bras. Mme Guérard mentionne qu'elle en discutera avec la Commodore.

Patrouille nautique et gardien à la barrière

Les membres du conseil discutent de la pertinence d'avoir un gardien à la barrière du Club Nautique pour la rampe de mise à l'eau ainsi qu'une patrouille nautique.

Tout le monde convient qu'il est important voire même essentiel d'avoir un gardien à la barrière. Est-ce que ça pourrait être une personne indépendante ou si c'est nécessaire d'avoir un gardien de sécurité d'une agence ? Après discussion, on conclut qu'il serait préférable d'avoir un gardien d'une agence pour ne pas avoir à gérer un gardien indépendant d'autant plus qu'il est préférable d'avoir un gardien identifié d'une agence de sécurité. Quant à la patrouille nautique, il est convenu de rencontrer l'agence Garda ou une autre pour voir ce qu'on peut nous offrir.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Période de questions

Un citoyen désirerait faire partie d'un comité qui pourrait rencontrer les ingénieurs qui pourraient éventuellement travailler sur le projet de la Baie des Maher, si le projet se réalise. M. Croteau mentionne que pour le moment ce projet est mis en veilleuse mais qu'il sera consulté si nécessaire.

007-2013

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU de lever la séance à 20h00.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire suppléant